



Cession de parts sociales dans une sarl

Par **Jeune entrepreneur**, le **13/11/2012** à **20:51**

Bonjour à tous,

Je me pose deux questions distinctes, lesquelles je dois répondre dans le cadre de mon mémoire qui concerne la restructuration d'une SARL. J'espère que celle-ci seront suffisamment claires pour pouvoir prétendre à une réponse convenable.

Question 1 :

Quels sont les possibilités légales de rachat de part des associés cédants par la SARL elle même. J'ai trouvé que cela conduisait à une réduction de capital dans la limite du capital planché fixé par les statuts, mais existe t-il une autre possibilité telle que la redistribution des parts rachetées par la société aux associés présents dans la SARL au moment du rachat ? Et si oui dans quelles mesures ou quelles conditions ?

Question 2 :

Quelles sont les dernières lois en vigueur applicables pour la cession de parts sociale en terme d'imposition (en fait coût total donc charges sociales et fiscales).

Plusieurs cas :

- Lors d'un départ à la retraite avec cession à un fils
- Lors d'un départ à la retraite avec cession à un associé de la société
- Lors d'un départ à la retraite avec cession à un tiers
- Lors de cession à titre gratuit au fils
- Lors de la cession à titre payant au fils
- Lors de cession à titre payants à un autre associé de la même société
- Lors de cession à titre payants à un tiers

En cas de réponse trop complexe, un renvoi vers les articles en vigueur correspondant pourrions me satisfaire.

Merci d'avance à tous pour votre participation.